



**Commune
de Saint-Prex**

**PRÉAVIS de la Municipalité
au Conseil communal**

Préavis n° 15/11.2025 – section des finances

Budget de la Commune de Saint-Prex pour l'an 2026

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a l'avantage de soumettre à votre approbation le projet du budget du service des finances communales pour l'année à venir.

Table des matières

I.	Présentation du budget en bref et résultats nets.....	2
II.	Analyse des charges par fonction	5
III.	Analyse des revenus par fonctions	15
IV.	Commentaires sur le plan des dépenses d'investissements	20
V.	Conclusions.....	23

Les chiffres ont été arrondis au franc, pour des questions de confort de lecture, ce qui explique la différence de CHF 1 dans certains calculs.

I. Présentation du budget en bref et résultats nets

Charges de fonctionnement

La Municipalité a maintenu sa politique de maîtrise des coûts dont elle a le contrôle, tout en ayant la volonté de continuellement améliorer ses services à la population, ainsi que sa gestion interne. Les charges nettes de fonctionnement estimées pour le budget 2026 à CHF 42'541'742 avant amortissements et attributions aux fonds de réserves, représentent une hausse globale de CHF 1'141'152 (2.7%) par rapport aux charges budgétaires 2025 (CHF 41'421'410).

Les charges de la péréquation représentent à elles seules plus de 46% des charges nettes, soit près de CHF 19'695'400.

Les autres charges cantonales et intercommunales sont en diminution de CHF 129'718 pour se situer à CHF 8'985'262.

Les autres charges dites « maitrisables » sont stables (+ CHF 19'180) et représentent CHF 13'861'080, soit 32.6% des charges nettes totales.

Les explications de cette variation se trouvent en pages 5 à 13.

Recettes de fonctionnement

Les recettes nettes de fonctionnement estimées pour le budget 2026 à CHF 46'181'042 avant prélèvements sur les fonds de réserves, représentent une hausse globale de CHF 1'500'332 (3.4%) par rapport aux revenus budgétisés pour 2025 (CHF 44'680'710).

Les revenus fiscaux représentent à eux seuls près de 70.6% des revenus nets, soit de CHF 32'615'100 (en hausse de CHF 2'050'000).

Les autres recettes sont en diminution de CHF 549'668, soit pour un total de CHF 13'565'942.

Les explications de cette variation se trouvent en pages 15 à 19.

Compte de résultats échelonné

Dans le MCH2, le compte de résultats se divise en deux niveaux. Le premier niveau montre le résultat opérationnel ; il englobe le résultat provenant des activités d'exploitation (résultat d'exploitation) et le résultat provenant des charges et revenus de nature financière (résultat financier). Le second niveau du compte de résultats montre le résultat extraordinaire. Chaque niveau peut présenter un excédent de charges ou de revenus. Ensemble, ils composent le résultat total qui modifie l'excédent ou le découvert au bilan (capital propre).

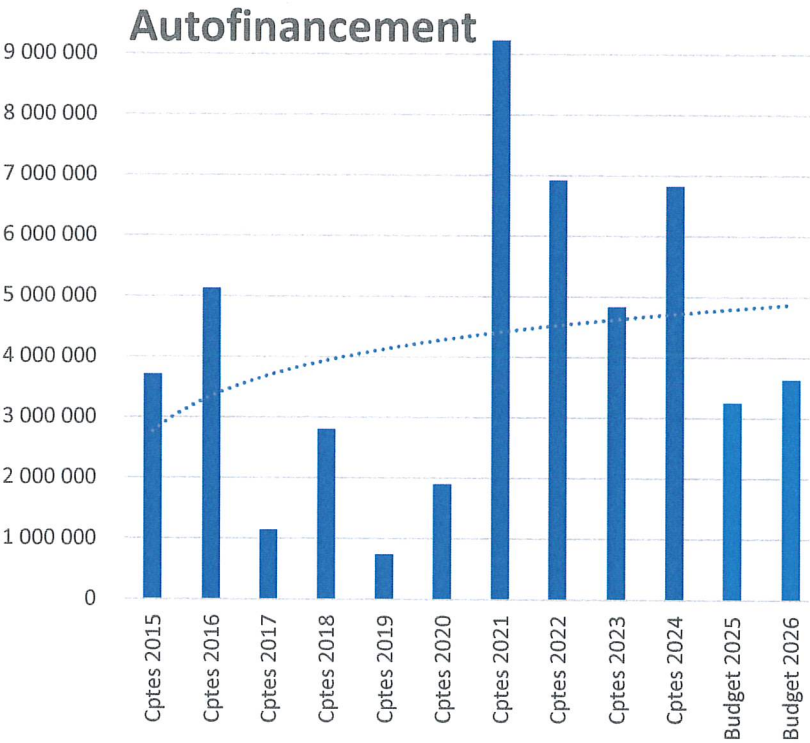
COMPTE DE RÉSULTATS ÉCHELONNÉ

Commune de Saint-Prex	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
Charges d'exploitation	44 253 947	42 803 460	42 439 117
30 Charges de personnel	6 508 515	6 299 250	5 968 674
31 Charges de biens, services et autres charges d'expl.	5 900 765	5 987 200	5 461 721
33 Amortissements du patrimoine administratif	1 182 590	1 198 380	1 078 054
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1 981 415	1 739 120	2 951 568
36 Charges de transfert	28 680 662	27 579 510	26 979 100
Revenus d'exploitation	39 680 537	38 215 760	39 979 166
40 Revenus fiscaux	32 615 100	30 565 100	28 615 596
41 Patentes et concessions	25 000	25 000	22 087
42 Taxes et redevances	3 886 860	4 326 600	6 329 385
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	391 705	295 200	5 926
46 Revenus de transfert	2 761 872	3 003 860	5 006 172
Résultat d'exploitation [REX]	-4 573 410	-4 587 700	-2 459 950
34 Charges financières	1 451 800	1 555 450	1 408 671
44 Revenus financiers	6 892 210	6 760 150	6 674 108
Résultat financier [RFI]	5 440 410	5 204 700	5 265 437
Résultat opérationnel [ROP = REX + RFI]	867 000	617 000	2 805 487
38 Charges extraordinaires	0	0	2 800 000
Résultat extraordinaire [REO]	0	0	-2 800 000
Résultat total [= ROP + REO]	867 000	617 000	5 487

Autofinancement

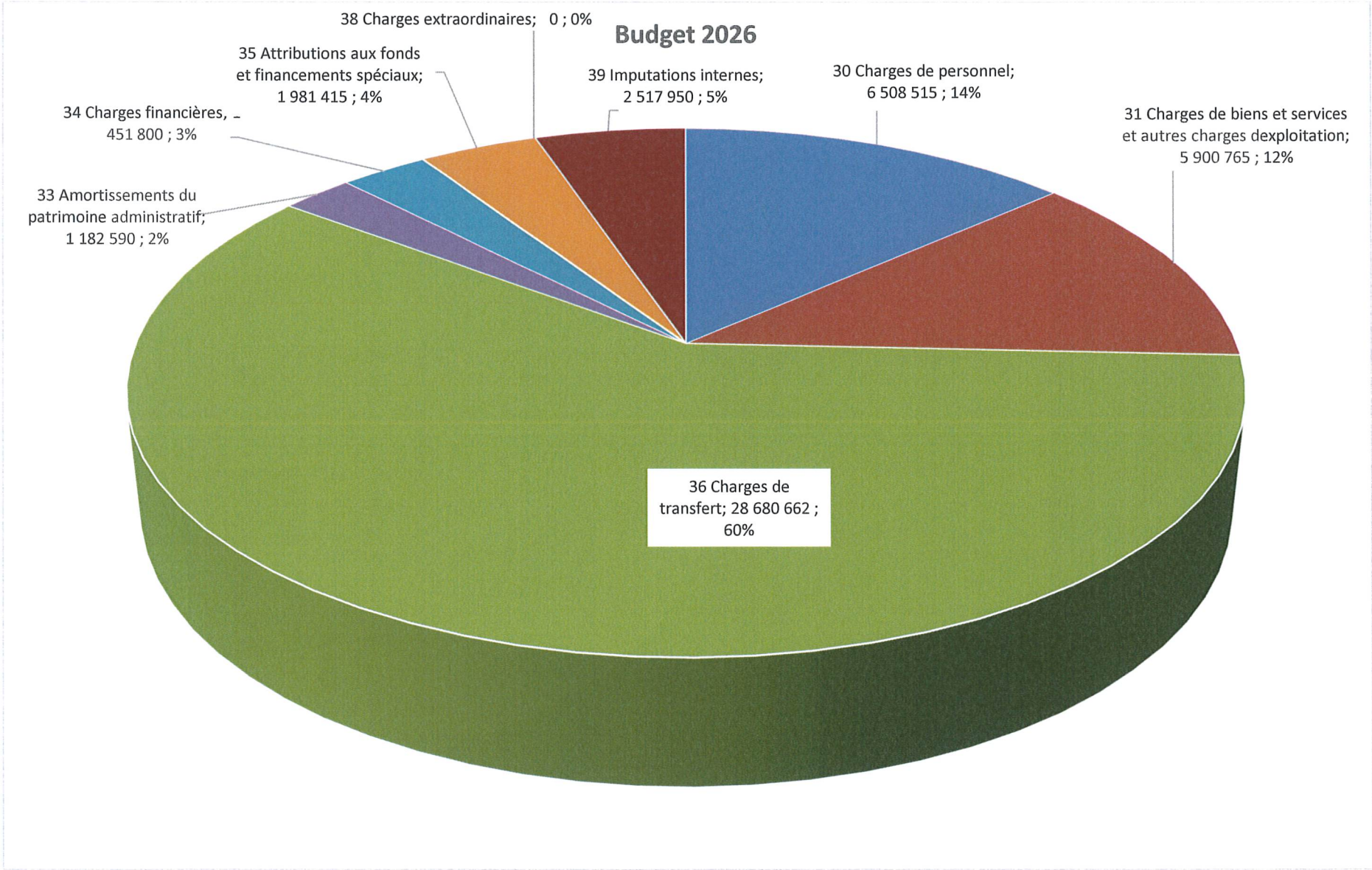
La marge d'autofinancement représente les ressources financières laissées à la disposition d'une commune, après la couverture de ses dépenses courantes, et qui peuvent être utilisées pour financer ses propres investissements ou rembourser ses dettes.

Ce graphique illustre depuis 2015 l'évolution de la marge d'autofinancement et le tableau donne le détail de cette dernière.



AUTOFINANCEMENT Commune de Saint-Prex		Budget 2026	Budget 2025	Cptes 2024
3	Charges totales [CT]	48 223 697	46 476 710	49 072 474
33	Amortissements du patrimoine administratif	1 182 590	1 198 380	1 078 054
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	1 981 415	1 739 120	2 951 568
366	Amortissements des subventions d'investissement	0	0	0
389	Attributions au capital propre	0	0	2 800 000
39	Imputations internes	2 517 950	2 117 800	2 424 686
	Charges nettes [CN]	42 541 742	41 421 410	39 818 165
4	Revenus totaux [RT]	49 090 697	47 093 710	49 077 961
45	Prélèvements sur les fonds et financ. spéciaux	391 705	295 200	5 926
49	Imputations internes	2 517 950	2 117 800	2 424 686
	Revenus nets [RN]	46 181 042	44 680 710	46 647 348
	Résultat exercice [= RT - CT]	867 000	617 000	5 487
	Marge d'autofinancement [= RN - CN]	3 639 300	3 259 300	6 829 183

III. Analyse des charges par fonction



Groupe 30 – Charges de personnel : CHF 6'508'515

(Budget 2025 6'299'250 et comptes 2024 CHF 5'968'674)

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
30 Charges de personnel	6 508 515	6 299 250	5 968 674
300 Autorités et commissions	464 100	389 600	378 432
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	4 597 600	4 488 000	4 240 909
304 Allocations	76 060	81 800	80 733
305 Cotisations patronales	1 269 335	1 235 000	1 196 409
309 Autres charges de personnel	101 420	104 850	72 190

Évolution de l'effectif du personnel communal par rapport à la population

	Etat au 31.12.2024	Etat au 01.09.2025	Projection 2026
	F et H	F et H	F et H
Plein temps 90-100%	36	32	31
Temps partiel			
50-89%	20	22	24
15-49%	10	10	13
- de 15%	13	15	11
Total	79	79	79
Équivalents plein temps	53.95	52.45	53.10
Habitants au 31.12. de l'année précédente	6066	6066	6100
Prorata pour 1000 habitants	8.89	8.65	8.70

Détail par lieu de travail	Etat au 01.09.2025		Projection 2026	
	H et F	EPT	H et F	EPT
<u>Administration et service des eaux</u> (16 employés et 2 apprentis)	20	17.3	19	16.30
<u>Centre culturel et sportif du Vieux-Moulin</u> (y compris la bibliothèque) – 6 employés et 2 apprentis	8	5.15	8	5.33
<u>Centre sportif de Marcy et collègues</u> (y compris l'accueil des enfants et les leçons surveillées) – 25 employés dont 3 personnes dont les salaires sont partiellement ou entièrement compensés par des rentrées (SESAP et leçons surveillées)	25	11.91	25	11.97
<u>Eglise romane</u>	2	0.21	2	0.21
<u>Ch. du Pré 5</u>	1	0.10	0	0
<u>Office du tourisme</u>	1	0.40	1	0.40
<u>Piscine</u> – 7 gardes-bains et moniteurs de natation/aquagym	7	5.14	7	5.15
<u>Service des espaces publics et de l'environnement et garde-port</u> – 11 employés et 1 apprenti	12	10.14	13	10.64
<u>STEPi</u>	3	2.1	4	3.10
Total	79	52.45	79	53.10

Nous constatons une augmentation de CHF 209'265 dans ce groupe par rapport au budget 2025 expliquée par l'adaptation des vacations des autorités dès le 1^{er} juillet 2026, l'augmentation du coût de la vie provisoire appliqué à l'ensemble du personnel et par l'engagement d'un 0.5 EPT au SEEP.

Grâce à cet engagement, les heures supplémentaires des collaborateurs et l'engagement de personnel temporaire durant l'été pourront diminuer. L'entretien du passage des Saugettes, les entretiens extérieurs de notre patrimoine immobilier et certains entretiens courants des terrains de sport seront repris en interne. Cette personne sera également responsable de la décoration florale de notre Commune.

Groupe 31 – Charges de biens et services et autres charges d'exploitation : CHF 5'900'765

(Budget 2025 CHF 5'987'200 et comptes 2024 CHF 5'461'721)

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5 900 765	5 987 200	5 461 721
310 Charges de matières et de marchandises	544 300	499 350	486 865
311 Immobilisations n'étant pas portées à l'actif	217 100	278 400	85 011
312 Alimentation et élimination de biens-fonds, PA	821 990	950 000	1 023 233
313 Prestations de services et honoraires	1 365 625	1 368 050	1 242 153
314 Gros entretien et entretien courant	1 933 000	1 936 850	1 746 207
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	482 800	460 500	410 876
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	71 600	52 250	37 223
317 Remboursements de frais	11 450	8 550	12 998
318 Réévaluations sur créances	253 500	253 000	261 329
319 Diverses charges d'exploitation	199 400	180 250	155 826

Nous constatons une légère diminution de CHF 86'435 dans ce groupe par rapport au budget 2025 (1.44%).

Dans les mouvements importants, nous pouvons citer :

- 310 (+ CHF 44'950) tous les achats de plantes et arbres sont dans le 34202.3101.02 (en 2025 une partie l'était dans le 34202.3140.01),
- 311 (- CHF 61'300) plusieurs achats de véhicules et matériel ont été effectués en 2025,
- 312 (- CHF 128'010) baisse des coûts de l'énergie et de la consommation grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques,
- 316 (+ CHF 19'350) nouvelle location d'une machine pour la déchetterie.

Groupe 33 – Amortissements du patrimoine administratif : CHF 1'182'590

(Budget 2025 CHF 1'198'380 et comptes 2024 CHF 1'078'054)

Pour rappel, les dépenses d'investissements commencent à être amorties dès le 1^{er} janvier qui suit la mise en service ou la fin des travaux. Exception faite des dépenses liées aux préavis concernant les demandes de crédits d'études; ces dernières sont amorties dès le 1^{er} franc dépensé. Depuis l'introduction du manuel MCH2 en 2024, les durées d'amortissements obligatoires et spécifiques sont fixées pour chaque type d'immobilisation.

Immobilisation du patrimoine administratif (PA)	N° de préavis	Crédit accordé	Dépenses cumulées au 31.12.24	Amort. au 31.12.24	Valeur cptable nette au 31.12.24	Amort. Budget 2025	Amort. Budget 2026
140 - Immobilisations corporelles PA							
1401 - Routes et voies de communication PA							
2021-09/08.21 Etudes requalification de la RC1 y c. voie verte	2021-09	124 500	122 908	-122 908		-100 000	
2022-01/03.22 Amén. routier et éclairage	2022-01	164 400	9 013		9 013	-16 200	
2023-04/08.23 Assain. réseau d'éclairage public RC1 et RC60	2023-04	140 000	129 520		129 520	-14 000	-14 000
2024-05/05.24 Crédit d'études Le Cheminet - routes	2024-05	77 000	6 625		6 625		
Total - 1401 - Routes et voies de communication PA		505 900	268 066	-122 908	145 158	-130 200	-14 000
1403 - Autres travaux de génie civil PA							
2018-03/06.18 Domaine public (65%) domaine public-privé	2018-03	175 800	10 200	-10 200			
2018-09/12.18 Crédit cadre réseau EU-EC	2018-09	1 000 000	920 224	-920 224			-23 000
2020-12/12.20 Conduite EC rte de Morges	2020-12	330 500	48 900	-14 390	34 510	-6 380	-14 390
2022-01/03.22 Conduite eau potable Glapin Perreret Pomeiry	2022-01	299 100	21 219		21 219	-29 900	
2022-01/03.22 Mise en séparatif EU-EC Glapin Perreret Pomeiry	2022-01	756 400	70 294		70 294	-75 600	
2022-11/09.22 Panneaux solaires VM pour station pompage	2022-11	350 000	328 617		328 617	-17 500	-17 500
2022-13/11.22 Panneaux solaires STEPi	2022-13	360 000	177 018		177 018	-36 000	-9 000
2022-14/11.22 Adapt. élect. - panneaux sol. VM station pompage	2022-14	232 300	171 682		171 682	-11 600	-8 600
2023-01/03.23 Déchèterie - reconstruction CTC	2023-01	2 229 500	1 214 848		1 214 848		-68 700
2023-01/03.23 Service des eaux - reconstruction CTC	2023-01	955 500	520 649		520 649		-29 500
2023-09/11.23 Dégrilleur à la STEPi	2023-09	70 000	54 760		54 760	-1 400	-7 000
2023-10/12.23 Adaptation tableau électrique de la STEPi	2023-10	161 100	150 931		150 931		-8 000
2024-05/05.24 Crédit d'études Le Cheminet - Eau potable	2024-05	30 800	2 452		2 452		
2024-05/05.24 Crédit d'études Le Cheminet - EU/EC	2024-05	32 200	2 563		2 563		
Total - 1403 - Autres travaux de génie civil PA		6 983 200	3 694 356	-944 814	2 749 542	-178 380	-185 690

Immobilisation du patrimoine administratif (PA) <i>140 - Immobilisations corporelles PA</i>	N° de préavis	Crédit accordé	Dépenses cumulées au 31.12.24	Amort. au 31.12.24	Valeur cptable nette au 31.12.24	Amort. Budget 2025	Amort. Budget 2026
1404 - Bâtiments PA							
2014-04/05.14 Construction bâtiment scolaire Sous-Allens	2014-04	11 652 077	11 354 014	-4 435 680	6 918 333	-374 800	-378 450
2015-21/12.15 Construction salle de gym triple	2015-21	10 928 000	9 787 385	-2 516 246	7 271 139	-365 000	-326 250
2018-01/02.18 Chauffage à distance	2018-01	520 000	531 131	-531 131			
2018-01/02.18 Cour de récréation	2018-01	500 000	518 870	-518 870			
2018-01/02.18 Piscine couverte	2018-01	9 500 000	8 125 937	-5 250 330	2 875 607	-150 000	-150 300
2018-03/06.18 Vieux-Moulin (35%) Crédit de Fr. 94'200	2018-03	94 200	7 037	-7 037			
2022-02/03.22 Etude rénovation Vieux-Moulin	2022-02	150 000	143 684	-104 982	38 702		-14 400
2023-01/03.23 Reconstruction CTC - SEEP	2023-01	3 185 000	1 875 483		1 875 483		-106 000
2023-05/08.23 Sous-Allens II - panneaux photovoltaïques	2023-05	317 000	16 407		16 407		
2023-11/12.23 Rénovations du centre du Vieux-Moulin	2023-11	2 524 200	69 995		69 995		
2024-06/06.24 Crédit d'étude amélior. énergétique Cherrat 1-2	2024-06	303 000					
2024-08/06.24 Sécurisation et mise aux normes Vieux-Moulin	2024-08	1 390 900	13 497		13 497		
Total - 1404 - Bâtiments PA		41 064 377	32 443 440	-13 364 276	19 079 164	-889 800	-975 400
Total - 140 - Immobilisations corporelles PA		48 553 477	36 405 862	-14 431 997	21 973 865	-1 198 380	-1 175 090
142- Immobilisations incorporelles PA							
1429 - Autres immobilisations incorporelles PA							
2021-12/09.21 Etude préliminaire interface de la gare de St-Prex	2021-12	112 000	61 404		6 393		-7 500
Total - 1429 - Autres immobilisations incorporelles PA		112 000	61 404		6 393		-7 500
142 - Immobilisations incorporelles PA		112 000	61 404		6 393		-7 500
Total immobilisations du PA		48 665 477	36 467 266	-14 431 997	21 980 257	-1 198 380	-1 182 590

Groupe 34 Charges financières : CHF 1'451'800

(Budget 2025 CHF 1'555'450 et comptes 2024 CHF 1'408'671)

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
34 Charges financières	1 451 800	1 555 450	1 408 671
340 Charges d'intérêts	660 000	760 000	653 265
342 Frais d'approvisionnement en capitaux et frais administratifs	8 000	2 000	7 914
343 Charges pour biens-fonds PF	783 800	793 450	747 492

La charge d'intérêt est en diminution grâce à une entrée fiscale importante en 2025.

Nous trouvons également dans ce compte les charges des immeubles du patrimoine financier. Une petite diminution de CHF 9'650 est constatée entre l'entretien des bâtiments et de leurs équipements.

Groupe 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux : CHF 1'981'415

(Budget 2025 CHF 1'739'120 et comptes 2024 CHF 2'951'568)

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1 981 415	1 739 120	2 951 568
351 Attributions aux fonds et financements spéciaux	1 981 415	1 739 120	2 951 568

Nous trouvons dans ce compte les attributions aux fonds affectés obligatoires dont les résultats sont positifs.

Les bénéfices sont reportés au bilan où ils diminuent le montant des dettes accumulées ou augmentent les fonds, alors que les déficits, également reportés au bilan, augmentent les dettes accumulées ou sont pris sur les fonds.

Les soldes au 31.12.2024 des trois comptes affectés sont de :

- CHF 1'232'576.39 sur le compte 2900.01 « Fonds pour adduction d'eau »
- CHF 4'090'736.13 sur le compte 2900.02 « Fonds pour épuration des eaux »
- CHF 1'018'202.50 sur le compte 2900.04 « Fonds pour élimination des déchets »

Fonds pour les rénovations visant le maintien de la valeur des immobilisations du patrimoine financier

Débit	Crédit	Attributions aux financements spéciaux obligatoires	2026	2025	2024
71000.3510.01	2900.01	Attribution aux fonds pour l'adduction d'eau	128 390	173 180	581 743
72000.3510.02	2900.02	Attribution aux fonds pour l'épuration des eaux	203 030	6 870	15 230
73000.3510.03	2900.04	Attribution aux fonds pour élimination des déchets	0	9 020	885 652
		Total des attributions aux financements spéciaux	331 420	189 070	1 482 625
Débit	Crédit	Attributions aux fonds	2026	2025	2024
61510.3511.00	2910.32	Attribution aux fonds de pour éventuelle subvention trottoir rte de Morges	0	10 000	0
96300.3511.10	2910.02	Attribution des excédents de produits du bâtiment du Pré 5	155 480	148 830	155 481
96301.3511.10	2910.02	Attribution des excédents de produits du bâtiment de Perdtemps	30 730	29 830	32 198
96302.3511.10	2910.02	Attribution des excédents de produits du bâtiment de Vieux Collège 3	8 760	8 700	9 027
96303.3511.10	2910.02	Attrib. excédents produits bâtiment Pont-Levis 14, Grand'Rue 1, Couvaloup 5A-B	68 730	0	0
96304.3511.10	2910.02	Attrib. excédents produits bâtiment Couvaloup 5 et local Office du Tourisme	8 120	0	13 333
96305.3511.10	2910.07	Attribution des excédents de produits du bâtiment de l'Union	0	86 880	42 143
96306.3511.10	2910.06	Attribution au fonds pour l'arsenal	355 700	286 700	283 498
96320.3511.10	2910.20	Attribution des excédents de produits du bâtiment de l'Epondaz 1	158 680	65 580	160 536
96321.3511.10	2910.21	Attribution des excédents de produits du bâtiment de l'Epondaz 3	165 180	59 480	164 883
96322.3511.10	2910.22	Attribution des excédents de produits du bâtiment de l'Epondaz 5	169 380	170 080	41 499
96323.3511.10	2910.23	Attribution des excédents de produits du bâtiment de l'Epondaz 7	157 180	164 280	34 878
96324.3511.10	2910.24	Attribution des excédents de produits du garage souterrain	31 700	28 800	32 546
96325.3511.10	2910.25	Attribution des excédents de produits du bâtiment du Cheminet 6	109 480	109 580	101 959
96326.3511.10	2910.26	Attribution des excédents de produits du bâtiment du Cheminet 8	0	73 580	73 841
96327.3511.10	2910.27	Attribution des excédents de produits du bâtiment de Lussy 3	64 280	138 280	148 247
96390.3511.11	2910.01	Attribution des excédents de produits des parcelles 592, Scierie 3 et 5, ...	112 100	123 000	111 641
96391.3511.11	2910.01	Attribution des excédents de produits des toches communales	6 300	9 000	4 156
96392.3511.11	2910.01	Attribution des excédents de produits du bâtiment de Vieux Collège 11	100	100	100
96900.3511.10	2910.03	Attribution au fonds pour le port de Taillecou	48 095	37 350	58 978
		Total des attributions aux fonds	1 649 995	1 550 050	1 468 943
		Total des attributions aux fonds et financements spéciaux	1 981 415	1 739 120	2 951 568

Groupe 36 Charges de transfert (avec le Canton ou les communes) : CHF 28'680'662

(Budget 2025 CHF 27'579'510 et comptes 2024 CHF 26'979'100)

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
36 Charges de transfert	28 680 662	27 579 510	26 979 100
360 Parts des revenus destinés à des tiers	45 000	45 000	48 291
361 Parts à des collectivités publiques	7 984 832	8 063 850	7 918 307
362 Péréquation financière et compensation des charges	20 433 930	19 203 060	18 833 015
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	216 900	267 600	179 487

Le compte 362 concerne la NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise) entrée en vigueur en 2025 pour :

CHF 12'543'727 93000.3622.00 Péréquation ressources
CHF 695'964 93000.3622.04 Compens. charges des villes – population
CHF 601'743 93000.3622.06 Compensation déficits lignes trafic urbain
CHF 5'853'966 93001.3621.00 Participation à la cohésion sociale
et
CHF 738'530 62900.3621.02 Particip. aux charges cantonales de trafic

La facture policière pour CHF 183'432 se trouve dans le compte 11100.3611.00 Facture policière - socle sécuritaire commun.

L'effet net du changement de système n'entraîne pas de variation financière pour notre Commune. En maintenant un taux d'imposition à 59 (en-dessous de la moyenne des communes vaudoises qui est de 67.5 en 2024), sur CHF 1'000'000 de recettes supplémentaires d'impôts*, nous ne conserverons qu'environ CHF 92'000.

* hors impôts conjoncturels (successions et donations, droits de mutation, gains immobiliers, frontaliers)

Péréquation des ressources (R)	12 543 727
Péréquation des besoins structurels (B)	0
Compensation des charges particulières des villes (V)	1 297 707
Couche population	695 964
Compensation des déficits des lignes de trafic urbain	601 743
Compensation transitoire (C)	0
Total Péréquation (R + B + V + C)	13 841 434
Participation à la cohésion sociale	5 853 966
Facture policière	183 432
Socle sécuritaire commun	183 432
Total péréquation et factures cantonales	19 878 832

Péréquation des ressources (solidarité principale)

Cette commune a un revenu fiscal standardisé par habitant de CHF	5 991.6
Le revenu fiscal standardisé par habitant moyen est de CHF	3 344.4
Revenu fiscal standardisé (RFS) Recette fiscale que la commune générerait en appliquant le coefficient d'imputation moyen pondéré et un taux standard d'imposition de 1%	L'écart est de CHF 2 647.2
	80%
Du moment que le revenu fiscal standardisé de la commune est supérieur à la moyenne, celle-ci participe au financement de la péréquation des ressources, avec un montant par habitant de CHF	2 117.8

En montant absolu, cela représente CHF **12 600 744**

Péréquation des ressources (dotation minimale)

Avant péréquation des ressources, le revenu fiscal standardisé par habitant de cette commune exprimé en pourcentage du revenu fiscal standardisé par habitant moyen était de	179.2%
Après péréquation des ressources, ce pourcentage est descendu à	115.8%
Du moment que le pourcentage après péréquation des ressources est supérieur à 90%, cette commune ne reçoit pas de compensation complémentaire au titre de la dotation minimale	0

Péréquation des ressources (Prélèvements conjoncturels)

La commune doit verser à la péréquation 50% de son impôt sur les successions et donation, de son impôt sur les gains immobiliers et de ses droits de mutation, ce qui correspond à CHF	950 000
La commune doit verser à la péréquation 30% de son impôt sur les frontaliers, ce qui correspond à CHF	195 000
Les prélèvements sur les impôts conjoncturels de l'ensemble des communes sont répartis entre elles en francs par habitant. Cette commune a donc droit à un montant de CHF	-1 202 017
Au net, cette commune est bénéficiaire de ce mécanisme pour CHF	-57 017

Participation à la cohésion sociale (PCS)

Après les effets du rééquilibrage financier en faveur des communes, le montant total de la PCS à charge des communes est de CHF	842 017 811
En francs par habitant, le montant de la PCS est de CHF	984
Avec sa population de 5'950 habitants, cette commune participe donc au financement de la PCS pour un total de CHF	5 853 966

Péréquation des besoins structurels (surface productive)

Cette commune a une surface productive (en hectares) de	551.0
Si elle avait une surface productive par habitant égale à 120% de la médiane cantonale, elle aurait une surface productive de	4 647.5
L'écart entre sa surface productive et 120% de la médiane est de	4 096.5
La surface productive de la commune étant inférieure à 120% de la médiane, celle-ci ne reçoit pas de compensation de ce mécanisme de la péréquation	0

Péréquation des besoins structurels (population en altitude)

La part du territoire de cette commune avec une déclivité de 35% ou plus est de	4.4%
Cette commune a droit à une compensation par personne résidant en altitude égale à CHF 585 multipliés par la part susmentionnée, c'est-à-dire de CHF	25.7
Personne résidant en altitude Personne domiciliée dans la commune dont le lieu de résidence principale se situe à une altitude de 730m ou plus	Le nombre de personnes résidant en altitude de la commune est de 0
La commune n'ayant pas d'habitants qui résident en altitude, elle ne reçoit pas de compensation de ce mécanisme de la péréquation	0

Péréquation des besoins structurels (élèves pondérés)

Cette commune compte le nombre suivant d'élèves	660
Le nombre d'élèves domiciliés à plus de 2,5 km de leur école (distance effective par chemins et/ou routes) est en revanche de	17
Le nombre d'élèves pondéré de la commune est de	662.6
Si elle avait un nombre d'élèves pondéré par habitant égale à 120% de la moyenne cantonale, elle aurait le nombre d'élèves pondérés suivant	811.6
L'écart entre ses élèves pondérés et 120% de la moyenne est de	-149.1
Le nombre d'élèves pondéré de la commune étant inférieur à 120% de la moyenne, celle-ci ne reçoit pas de compensation de ce mécanisme de la péréquation	0

Péréquation des ressources	Péréquation des besoins	Compensation des villes	Compensation transitoire	PCS	Facture policière
12 543 727	0	1 297 707	0	5 853 966	183 432

NB : les montants en vert sont à recevoir et les montants en rouge à verser

Total péréquation et factures cantonales :	19 878 832
--	------------

Charges particulières des villes (couche population)

	Nombre	Montant p/hab	Total
Population entre 0 et 1'000	1 000	-133	-132 913
Population entre 1'001 et 3'000	2 000	-372	-744 313
Population entre 3'001 et 12'000	2 950	-665	-1 960 466
Population entre 12'001 et 15'000	0	-1063	0
Population entre 15'001 et 30'000	0	-1116	0
Population entre 30'001 et 45'000	0	-1170	0
Population au-delà de 45'000	0	-1223	0
Totaux	5 950	-	-2 837 692

Les montants versés par la couche population sont financés par l'ensemble des communes avec une répartition en francs par habitant. La contribution de cette commune est de CHF **3 533 655**
La contribution nette de la commune est donc de CHF **695 964**

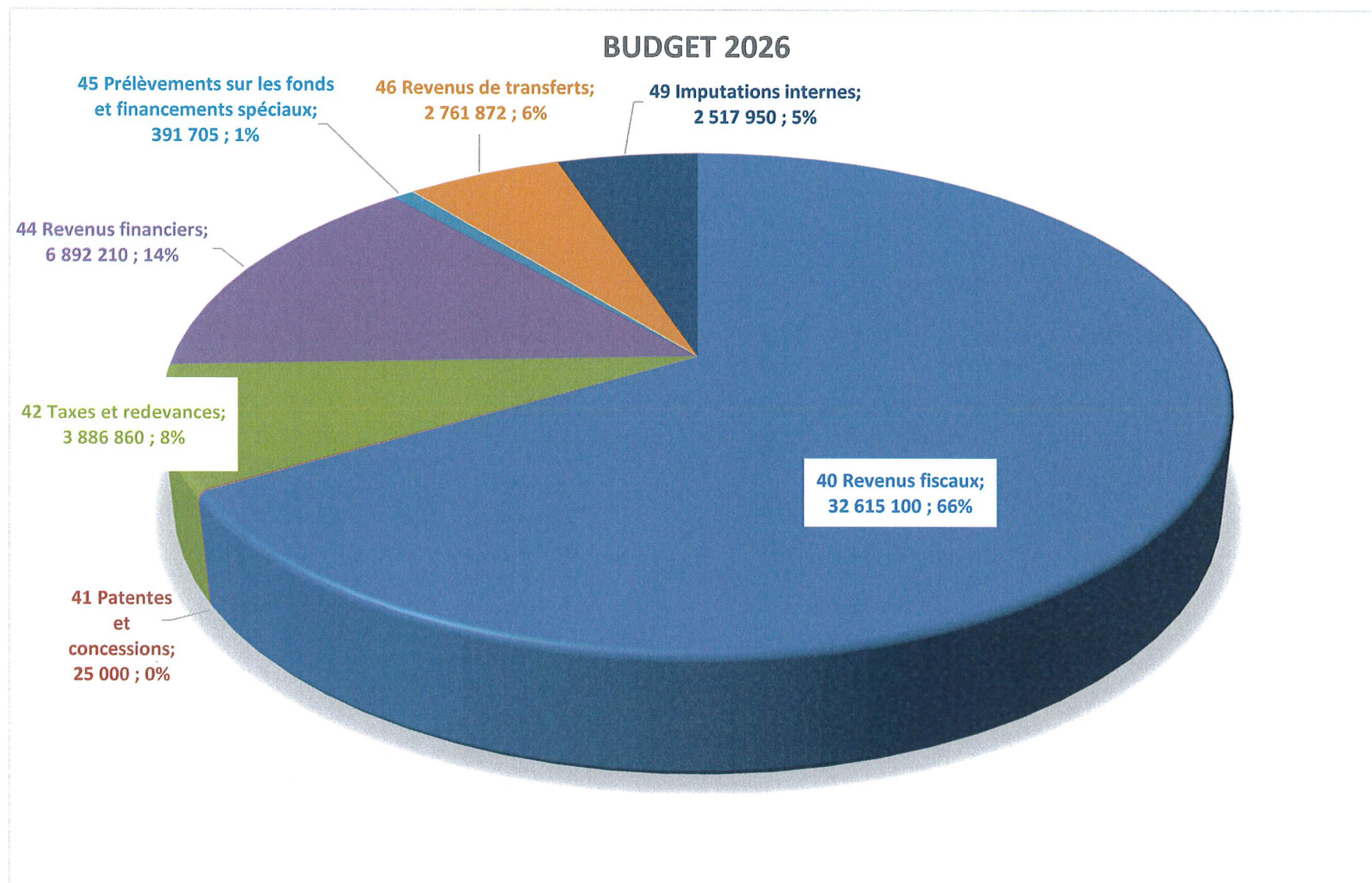
Charges particulières des villes (déficits des lignes de trafic urbain)

La participation de cette commune au financement des déficits des lignes de trafic urbain, comme définies dans la LMTP, est de CHF	0
Du moment que sa participation est de 0, elle ne reçoit pas de compensation de la part de ce volet de la péréquation	0
Les montants versés par cette compensation sont financés par l'ensemble des communes avec une répartition en francs par habitant. La contribution de cette commune est de CHF	601 743
La contribution nette de la commune est donc de CHF	601 743

Facture policière

Le montant total de la facture policière est de CHF	75 383 815
35% de la facture correspond au socle sécuritaire commun. Il est pris en charge par l'ensemble des communes. En francs par habitant, le montant de ce socle commun est de CHF	30.8
65% de la facture est répartie exclusivement entre les communes délégataires. Sa répartition se fait à 50% selon la population et à 50% selon la population pondérée. Cette commune n'étant pas délégataire, elle ne finance pas cette partie de la facture	0.0
Avec sa population de 5'950 habitants, cette commune participe au financement de la facture policière pour un total de CHF	183 432

IV. Analyse des revenus par fonction



Groupe 40 – Revenus fiscaux : CHF 32'615'100

(Budget 2025 CHF 30'565'100 et comptes 2024 CHF 28'615'596)

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
40 Revenus fiscaux	32 615 100	30 565 100	28 615 596
400 Impôts directs, personnes physiques	18 215 100	19 015 100	18 144 591
401 Impôts directs, personnes morales	10 950 000	8 150 000	7 107 671
402 Autres impôts directs	3 400 000	3 350 000	3 311 733
403 Impôts sur la propriété et sur les charges	50 000	50 000	51 600

Pour le budget 2026, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques (IRF) ont été calculés sur les comptes 2024 et acomptes perçus en 2025, en tenant compte d'une population de 5 950 habitants.

En ce qui concerne les personnes morales, l'impôt sur le bénéfice et sur le capital sont discutés annuellement avec les responsables de l'ACI (Administration Cantonale des Impôts). Ils sont globalement en hausse de CHF 2'800'000 par rapport au budget 2025. Ces impôts fluctuent énormément d'une année à l'autre ; il reste donc beaucoup d'incertitudes au niveau de ces prévisions.

Les autres impôts sont en ligne avec les comptes 2024 et le budget 2025.

Groupe 41 – Patentes et concessions : CHF 25'000

(Budget 2025 CHF 25'000 et comptes 2024 CHF 22'087)

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
41 Patentes et concessions	25 000	25 000	22 087
412 Concessions	25 000	25 000	22 087

Groupe 42 – Taxes et redevances : CHF 3'886'860

(Budget 2025 CHF 4'326'600 et comptes 2024 CHF 6'329'385)

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
42 Taxes et redevances	3 886 860	4 326 600	6 329 385
420 Taxes de compensation	5 000	5 000	0
421 Emoluments pour actes administratifs	143 600	151 600	151 181
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	2 406 950	2 787 550	2 167 888
425 Recettes sur ventes	525 700	511 500	534 858
426 Remboursements et participations de tiers	752 610	741 450	3 384 046
427 Amendes	51 000	129 000	87 550
429 Autres taxes	2 000	500	3 861

Lors de l'élaboration du budget 2025, le compte n° 61510.4240.17 a été créé pour inscrire les recettes générées par les futurs horodateurs (CHF 394'000) ; le budget 2026 de ce compte est revenu à la situation initiale en attendant la mise en place de la politique de stationnement de la Commune. En lien avec la révision de la politique de parage, l'estimation des recettes d'amendes est également revue à la baisse.

Groupe 44 – Revenus financiers : CHF 6'892'210

(Budget 2025 CHF 6'760'150 et compte 2024 CHF 6'674'108)

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
44 Revenus financiers	6 892 210	6 760 150	6 674 108
440 Revenus des intérêts	160 000	154 000	205 984
442 Revenus de participations PF	105 000	105 000	104 320
443 Produits des immeubles du PF	2 902 440	2 714 500	2 676 835
447 Produits des immeubles PA	3 724 770	3 786 650	3 686 970

Les nouveaux loyers des bâtiments de la place de l'Horloge ont été actualisés pour plus de CHF 150'000 (96303.4430.00). L'augmentation des baux à l'ancien arsenal se situe à CHF 70'000. Tous les autres comptes ne varient guère année après année.

Groupe 45 – Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux : CHF 391'705

(Budget 2025 CHF 295'200 et comptes 2024 CHF 5'926)

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	391 705	295 200	5 926
451 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux sous capital propre	391 705	295 200	5 926

Fonds pour les rénovations visant le maintien de la valeur des immobilisations du patrimoine financier

Débit	Crédit	Prélèvements sur fonds	2026	2025	2024
1012.99	96303.4511.10	Prélèvement sur fonds pour débiteurs douteux	250 000	250 000	0
2910.02	96303.4511.10	Prélèv. excédents charges bâtiment Pont-Levis 14, Grand'Rue 1, Couvaloup 5A-B	0	1 470	3 300
2910.02	96304.4511.10	Prélèvement sur fonds du bâtiment Couvaloup 5 et local Office du Tourisme	0	42 480	0
2910.02	96307.4511.10	Prélèvement sur fonds de rénovation immeubles - Pont-Levis 1	0	1 250	2 627
2910.07	96305.4511.10	Prélèvement sur fonds de rénovation immeubles - Union	36 740	0	0
2910.26	96326.4511.10	Prélèvement sur fonds de rénovation immeubles - Cheminet 8	1 020	0	0
		Total prélèvements sur fonds	287 760	295 200	5 926

Débit	Crédit	Prélèvements sur financements spéciaux obligatoires	2026	2025	2024
2900.04	73000.4510.03	Prélèvement sur le fonds pour élimination des déchets	103 945	0	0
		Total des prélèvements sur financements spéciaux	103 945	0	0

Mouvements nets sur les fonds et financements spéciaux	391 705	295 200	5 926
---	----------------	----------------	--------------

Nous trouvons dans ce compte les prélèvements sur les fonds des immeubles du patrimoine financier (en cas d’insuffisance de recettes par rapport aux charges) et sur le fonds pour couvrir des pertes sur débiteurs (principalement pour les impôts).

Groupe 46 – Revenus de transferts : CHF 2'761'872

(Budget 2025 CHF 3'003'860 et comptes 2024 CHF 5'006'172)

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
46 Revenus de transferts	2 761 872	3 003 860	5 006 172
460 Part de revenus	2 046 405	2 370 460	1 843 745
461 Dédommagements des collectivités locales	654 950	629 900	628 822
462 Péréquation financière et compensation des charges	57 017	0	2 522 031
463 Subventions de collectivités et de tiers	0	0	8 056
469 Autres revenus de transferts	3 500	3 500	3 518

La baisse de revenus du compte 460 provient de la part des revenus liés à la RFFA (Réforme Fiscale et du Financement de l'AVS) entre CHF 692'405 en 2026 au lieu de CHF 1'016'460 en 2025.

Nous trouvons également dans ce groupe :

- 4601.02 notre part sur les gains immobiliers (CHF 700'000),
- 4601.03 notre part sur les l'impôts des frontaliers (CHF 650'000),
- 4612.xx des dédommagements des communes et des associations de communes (CHF 644'950; STEPi, ASISE, Entraide familiale, ...).

V. Commentaires sur le plan des dépenses d'investissements

En marge du budget 2026, la Municipalité a retravaillé le plan d'investissements. Avec un budget dégageant une marge d'autofinancement (CHF 3'639'300) inférieure aux dépenses d'investissements prévues (CHF 12'117'000), nous devons financer une partie importante de ces dépenses par l'emprunt. Le détail des investissements pour les prochaines années est présenté ci-après.

** investissements financés par un compte affecté et ** par le patrimoine financier.*

Dépenses 2026 sur préavis déjà votés		
Préavis	Libellé	Montants
03/06.18	Etanchéité des tuyaux existants pour nappe - Vieux-Moulin	44 000
12/09.21	Etude préliminaire faisabilité et l'avant-projet de l'interface de la gare de St-Prex	51 000
01/03.22	Aménagement éclairage du carrefour Glapin-Perreret-Pomeiry	153 000
04/08.23	Eclairage public RC1 et 60	10 000
11/12.23	Assainissement énergétique du VM	785 000
05/05.24	Projet d'assainissement du Cheminet - routes	15 000
08/06.24	Sécurisation, entretien et mise aux normes du Vieux-Moulin	250 000
11/09.24	Augmentation de la canopée	63 000
14/12.24	Requalification RC1 et voie verte	600 000
02/04.25	Panneaux photovoltaïques Sous-Allens 3	100 000
08/06.25	Réfection de quatre places de jeux	228 000
03/06.18	Etanchéité des tuyaux existants pour nappe - Av. de Taillecou	83 000 *
09/12.18	Crédit cadre - entretien et amélioration du réseau EU/EC	23 000 *
12/12.20	Conduite EC rte de Morges après expropriation	88 000 *
01/03.22	Mise en séparatif des collecteurs EU et EC au carrefour Glapin-Perreret-Pomeiry	686 000 *
01/03.22	Remplacement conduite d'eau potable au carrefour Glapin-Perreret-Pomeiry	278 000 *
05/05.24	Projet d'assainissement du Cheminet - ESP	8 000 *
05/05.24	Projet d'assainissement du Cheminet - EU/EC	10 000 *
08/08.22	Rénovation bâtiments place de l'Horloge et espaces commerciaux	200 000 **
10/06.25	Pl. Horloge - transf. projet bar en bistro/cuisine	47 000 **
Total des investissements prévus sur des préavis déjà déposés		3 722 000

Dépenses 2026 sur préavis prévus dans le programme d'investissements

Libellé	Dépenses en 2026	Préavis total prévus
Aménagements trottoir rte de Villars-sous-Yens (500 m)	200 000	200 000
Politique de parking	200 000	200 000
Infrastructures sportives « secteur Marcy » entretien urgent	500 000	1 100 000
Valorisation parcelle Sous-Allens - étude	350 000	350 000
Etude - Chauchy - parking et bâtiment (2029)	300 000	300 000
Etude de faisabilité pour CEL et optimisation autoconsommation	150 000	300 000
Achat parcelle Vetropack et poursuite du centre sportif (8'366 m ² à CHF 200)	1 700 000	1 700 000
Renforcement de la digue de la Moraine sentier du lac étude-travaux	25 000	25 000
PACom	250 000	250 000
Pistes saut longueur, athlétisme, ... (Vieux-Moulin)	460 000	460 000
Passage aux LED de l'éclairage public	130 000	130 000
Véhicules SEEP	130 000	130 000
RC 60 - trottoir HL	100 000	100 000
Mise à jour des données territoriales	100 000	100 000
Modernisation du réservoir de l'Epine - travaux	1 000 000	* 2 000 000
Etude Coteau et Moraine, Chauchy (EU, EC et ESP)	100 000	* 100 000
Cheminet (EU, EC, ESP, rte et EP)	1 500 000	* 1 500 000
STEPi - optimisation pont-racleurs, soufflantes, lit fluidisé	200 000	* 200 000
STEPi - centrifugeuse et local benne à boues	300 000	* 300 000
Bouclage ESP rue de la Tour - quai du Suchet (112 ml) - frais de GC non estimés	100 000	* 100 000
Bouclage ESP Glapin - Vegney (135 ml) - frais de GC non estimés	130 000	* 130 000
Bouclage ESP Damaz - Mont-de-Fourches (212 ml) - frais de GC non estimés	200 000	* 200 000
Bouclage ESP Hirondelles (150 ml) - frais de GC non estimés	150 000	* 150 000
Bouclage ESP Colline - Damaz (120ml) - frais de GC non estimés	120 000	* 120 000
Total des investissements prévus dans le programme d'investissements	8 395 000	
Total des dépenses d'investissements prévues en 2026	12 117 000	

Investissements prévus en 2027**Estimation**

Etanchéité des tuyaux existants pour nappe - Vieux-Moulin	
Requalification RC1 et voie verte	
Réfection de quatre places de jeux	
Aménagements de la Vergognausaz (route et trottoir)	
Penguey 1B - rénovation	
Etude de faisabilité pour CEL et optimisation autoconsommation	
Enveloppe thermique Cherrat I et II et partiellement III	
Etanchéité des tuyaux existants pour nappe - Av. de Taillecou	*
Conduite EC rte de Morges après expropriation	*
Plan d'entretien général du réseau routier de Saint-Prex	*
Rénovation station de relevage et transformation édicules publics	*
Route Mont-de-Fourches (ESP, EU, EC)	*
Modernisation du réservoir de l'Epine - travaux	*
Coteau et Moraine, Chauchy (EU, EC et ESP)	*
Coll. et aménagement d'un trottoir à la Guergoulaz	*
STEPi - soufflantes	*
Rénovation/rehaussement ch. du Pré 5 - création nouveaux appartements	**
Total des dépenses d'investissements prévues en 2027	13,1 mios

Investissements prévus en 2028**Estimation**

Requalification RC1 et voie verte	
Plan d'entretien général du réseau routier de Saint-Prex	
Penguey 1B - rénovation	
Enveloppe thermique Cherrat I et II et partiellement III	
Coteau et Moraine, Chauchy (EU, EC et ESP)	*
STEPi - digesteur et compresseur	*
Rénovation/rehaussement ch. du Pré 5 - création nouveaux appartements	**
Total des dépenses d'investissements prévues en 2028	10.2 mios

VI. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- 1) d'adopter le budget de la Commune de Saint-Prex pour l'an 2026 par CHF 49'090'697 aux recettes et CHF 48'223'697 aux dépenses,
- 2) de prendre acte du plan des dépenses d'investissements.

Adopté par la Municipalité en séance du 27 octobre 2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



S. Porzi



A. Guyomard

Délégués municipaux: - M. Anthony Hennard, municipal
- M. Jean-Yves Thévoz, chef du service des finances

Annexes: comptes par fonction et natures, divers tableaux

Préavis déposé devant le Conseil communal le 5 novembre 2025